



Programme de soutien au développement de l'excellence **ENTRAÎNEUR-PROVINCIAL**

Athlétisme Québec (AQ) cherche à créer un nouveau poste d'entraîneur provincial spécialisé en sauts et en haies, embauchés en partenariat avec un ou plusieurs clubs pour créer une poste à temps plein basé au nouveau Pôle Provincial d'Athlétisme à Montréal (PPAM).

Cet entraîneur, embauché en partenariat avec un club, travaillera à assurer le développement de l'athlète identifié dans le programme Excellence, Élite, Relève d'AQ et le programme Prochaine Génération (NextGen) ou PPAC (Parcours de performance des athlètes canadiens) d'Athlétisme Canada.

Il contribuera à améliorer le bilan de performances des athlètes québécois sur la scène nationale et internationale. Cette initiative s'inscrit dans le plan stratégique d'AQ sous l'Orientation #7 : Développer l'encadrement des athlètes de haut niveau.

Objectif 2025 : Nous aurons mis en place trois pôles d'accueil et d'encadrement avec les services appropriés aux athlètes de haut niveau. Sous stratégies : Mise en place de trois pôles de haut niveau à Montréal, Québec, Sherbrooke avec des entraîneurs compétents et à temps plein dans chacun des trois pôles de haut niveau et couvrir tous les groupes d'épreuves.

L'entraîneur-provincial travaillera principalement au Pôle Provincial d'Athlétisme à Montréal (PPAM) sous la direction de Félix-Antoine Lapointe, entraîneur-chef d'Athlétisme Québec. Il devra aussi se déplacer à travers la province pour rencontrer et travailler en collaboration avec les athlètes identifiés et leurs entraîneurs.

Pour réussir, l'entraîneur(e) provincial devra travailler en collaboration avec de nombreux intervenants internes et externes, en particulier les autres entraîneurs provinciaux et les entraîneurs personnels et les membres de l'équipe de support en sciences du sport et médico-sportifs. Nous nous attendons à ce que les candidats retenus aient une expérience et des compétences exceptionnelles en coaching.

À PROPOS D'ATHLÉTISME QUÉBEC (AQ)

Athlétisme Québec (AQ) est l'organisme provincial de régie du sport de l'athlétisme, du cross-country et de la course sur route. AQ a pour mission de développer, encadrer et encourager la pratique de l'athlétisme au Québec en offrant une expérience enrichissante à tous les niveaux (découverte, initiation, récréation, compétition, haute performance).



LE POSTE – ENTRAÎNEUR PROVINCIAL

Préparation et entraînement des athlètes

- Coach personnel d'athlètes au sein d'un groupe d'entraînement d'athlètes de haut niveau (Excellence, Élite, Relève)
- Être principalement responsable de fournir des plans d'entraînement individuels, des plans de compétitions et des mises à jour hebdomadaires, selon les besoins, pour les athlètes de leur groupe d'entraînement.
- Tout en conservant son affiliation à un club d'athlétisme principal, l'entraîneur provincial continuerait d'entraîner les athlètes du club mais aurait également la capacité d'entraîner ou de soutenir les athlètes et les entraîneurs d'autres clubs dans un environnement multi-clubs favorisant le coaching de groupe.

Coaching Leadership Provincial

- Engagement et communication aux entraîneurs personnels (d'athlètes identifiés) dans la préparation des programmes de développement, d'entraînement et de compétition.
- Établir des relations de travail avec d'autres entraîneurs et athlètes au Québec, partager des conseils et de l'expertise dans le but d'élever le niveau collectif des athlètes dans leur groupe d'épreuves.
- Agir à titre de ressource dans le développement de la progression de l'athlète au plus haut niveau selon le modèle de développement de l'athlète (MDA) et soutenir diverses activités d'entraînement et de développement pour les athlètes et les entraîneurs au sein de leur groupe d'épreuves.
- Agir en tant qu'entraîneur(e)-chef, entraîneur(e) d'équipe, chef d'équipe ou entraîneur(e) personnel(le) à l'occasion de compétitions, camp d'entraînement et de championnats identifiés par AQ, selon les besoins planifiés à l'avance.
- Soutenir activement les activités et programmes de détection de talent et de développement d'athlètes au sein de leur groupe d'épreuves.



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Les critères d'admissibilité pour qu'un entraîneur soit soutenu dans le cadre du Programme de soutien au développement de l'excellence - ENTRAÎNEUR PROVINCIAL sont :

Entraîneurs admissibles :

- a) Avoir une adresse permanente au Québec.
- b) Être membre en règle d'Athlétisme Québec.
- c) Travailler maintenant comme entraîneur avec des athlètes identifiés aux niveaux Excellence, Élite ou Relève
- d) Avoir complété le module Prise de décisions éthiques (PDE) dans le cadre du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).
- e) Avoir complété, ou du moins en train de compléter, leur niveau de statut « formé » d'entraîneur de performance du PNCE ou avoir complété le Diplôme avancé en entraînement - DAE (ou équivalent);

Qualifications requises :

- a) Minimum de huit (8) ans d'expérience à titre d'entraîneur dont quatre (4) avec des athlètes de niveau excellence et élite.
- b) Grand sens de l'éthique et capacité démontrée à travailler en collaboration avec des entraîneurs et athlètes de différents groupes d'épreuves et de différents clubs.
- c) Habilités organisationnelles supérieures et capacité à effectuer des tâches multiples.
- d) Habilités supérieures en communications interpersonnelles à l'écrit et l'oral.
- e) Excellente qualité du français parlé et écrit. La maîtrise de l'anglais est un atou.
- f) Être disponible pour travailler les soirs et weekends (au besoin) et pour effectuer les déplacements requis au Québec et hors-Québec.
- g) Posséder un diplôme universitaire (baccalauréat) dans une discipline appropriée en entraînement sportif (éducation physique, activité physique, kinésiologie ou intervention sportive) est un avantage.
- h) Être disponible et ouvert à la formation continue.

Un entraîneur n'est pas admissible dans le cas où :

- a) Il fait l'objet d'une suspension par son employeur ou un fédérateur sportive;
- b) Il ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'un bénéficiaire d'une aide financière versée à même des fonds publics;

Les critères d'admissibilité ci-haut pourraient être précisés – ou même bonifiés – par Athlétisme Québec ou le Ministère en vertu du cadre normatif 2022-2025 du PSDE.



CONDITIONS DE TRAVAIL

Poste :	Travailler comme entraîneur à temps plein, 1800 heures par an / 5 jours par semaine (dans tous les différents rôles d'emploi : club, AQ, universitaire, autre).
Salaire :	25 000 \$ par année financé par Athlétisme Québec sous réserve des exigences ministérielles. Une rémunération complémentaire, à minima égale, financée par le(s) club(s) partenaire(s) est attendue.
Durée du contrat	Contrat de 18 mois
Entrée en fonction :	Octobre 2024
Lieu de travail :	Pôle Provincial d'Athlétisme à Montréal (PPAM) basés au Complexe sportif Claude-Robillard

Ce poste est appuyé financièrement par Athlétisme Québec et le Gouvernement du Québec.

CANDIDATURES

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature, incluant un curriculum vitae et une lettre de présentation au plus tard le **16 septembre 2024**.

Pour toute demande de renseignements, les entraîneurs et représentants de clubs intéressés sont invités à communiquer avec :

Derek Covington
dcovington@athletisme.qc.ca
514-252-3041 poste 3777

Les candidatures seront traitées confidentiellement. Seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un rappel. Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt envers la FQA. La date limite pour soumettre une candidature complète est le **16 septembre 2024**.